



21 MARS 2016

Metz, le
N° 5029029 /DEF/EMZD Metz/D.AFM/B.SEU/NP



ÉTAT-MAJOR

DE ZONE DE DÉFENSE DE METZ

Le général de corps d'armée Jean-Louis PACCAGNINI,
gouverneur militaire de Metz,
officier général de zone de défense et de sécurité Est,
commandant de zone Terre Nord-est,
commandant des forces françaises
et de l'élément civil stationnés en Allemagne

à

Monsieur le directeur départemental des territoires de l'Oise

OBJET : Révision – POS – Crouy-en-Thelle (60).

Par correspondance visée en référence, vous m'avez demandé de vous indiquer, afin de les porter à la connaissance du maire de Crouy-en-Thelle, les éléments visés à l'article R 121.1 du code de l'urbanisme et autres informations relevant de ma compétence, utiles à la révision de son plan d'occupation des sols.

Après étude, j'ai l'honneur de vous faire connaître que la commune susvisée n'est pas grevée de servitude relevant de l'État-Défense et qu'aucun projet d'intérêt général n'y est envisagé.

Par ailleurs, aucun immeuble militaire n'est implanté sur ce ban communal.

Je ne souhaite ni être associé aux réunions du groupe de travail en charge de la révision de ce document d'urbanisme ni recevoir, pour avis, le projet arrêté.

Par délégation,
Le lieutenant-colonel Eric FALLON,
chef de la division appui au fonctionnement du ministère



COPIES :
COMBdD Creil
USID Creil